

# SSCT : missions des membres du CSE en santé, sécurité et conditions de travail

<https://preprod.estim-formation.com/formation-ssct-missions-membres-du-cse-sante-securite-et-conditions-travail>

## Objectifs de la formation

- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise
- Réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel
- Connaître et maîtriser les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

## Programme pédagogique

Intégrer le fonctionnement du CSE pour sa mission en SSCT (santé, sécurité et conditions de travail)

- Assurer la transition entre CHSCT et CSSCT
- Définir les attributions dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Définir les attributions dans les entreprises de 50 salariés et plus
- Définition des modalités d'exercice dans les entreprises de 11 à 49 salariés et de 50 salariés et plus
- Mise au point sur les attributions de consultations et d'informations
- Assurer la gestion des données SSCT de la BDES (base de données économiques et sociales)
- Panorama des différents droits d'alerte : comment y recourir ?

Connaître le cadre juridique en matière de santé

- Appréhender les notions d'obligation de résultat et de faute inexcusable de l'employeur
- Intégrer la mise au point de la délégation de pouvoir et de sa rédaction
- Saisir les principes généraux de prévention
- Le droit d'alerte et de retrait des travailleurs
- Les formations obligatoires

Panorama des acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

- Le président du CSE : l'employeur
- Le CSE, titulaires et suppléants
- Le médecin du travail,
- Le responsable du service de sécurité et des conditions de travail,
- L'inspecteur du travail,
- Les agents des services de prévention de la CARSAT.

Description des documents à disposition du CSE

- Le rapport et programme annuel SSCT
- Les registres et documents relatifs à la SSCT : Document unique d'évaluation des risques - Plans de prévention entreprises utilisatrices / entreprises extérieures

Déterminer les facteurs de risques professionnels dans les entreprises

- Intégrer les grandes familles de risques et prendre connaissance des mesures de prévention réglementaires
- Assurer la prévention des risques psychosociaux et des harcèlements

Effectuer les missions du CSE en matière de SSCT (anciennement CHSCT)

- Assurer l'inspection des lieux de travail
- Réaliser l'analyse des situations de travail et l'étude ergonomique des postes de travail
- Réaliser des enquêtes suite à une maladie professionnelle ou un accident de travail
- Faire la promotion de la prévention et conduite de projets

Enseignements pratiques de la formation CSSCT pour représentants du CSE

- Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)
- Analyses d'accidents de travail
- Identification des risques sur poste de travail et définition des mesures de prévention
- Elaboration d'un ordre du jour de réunion
- Construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public
- Exercices de positionnement à l'entrée en formation et de validation des acquis

## **Prérequis et public cible**

### **Prérequis de formation :**

Aucun prérequis pour suivre la **formation commission SSCT pour élus du CSE**

### **Public concerné :**

- Représentant au comité social et économique (CSE)
- Chefs d'établissement et d'entreprise
- Responsables des ressources humaines et du personnel
- Responsables hygiène, sécurité et conditions de travail
- Membres de l'ex-CHSCT amenés à remplir des missions de la SSCT

## **Modalité d'évaluation pédagogique**

### **Évaluation des compétences acquises par les stagiaires :**

A l'issue de la formation, un contrôle de connaissance permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque participant.